

CONTRAT D'ENGAGEMENT LEGUMINEUSES/CEREALES - contrat 2023/2024

*Exemplaire A RETOURNER signé, accompagné d'un chèque, au plus tard le 28 septembre 2023
à Mme Sylvie LECOEUR (email : legumineuses@amapacheval.net)*

Entre les producteurs :

EARL du Bois RegnaultCorinne, René et Léo GODEAU
Bois Regnault – 91150 ETAMPESTél. : 06 81 90 73 84 / 01 64 94 91 74
SIRET : 329 340 178 00014

Et l'amapien(ne) :

Nom et Prénom :

Adresse :

Tél. :
Email :

Ce contrat annuel instaure un partenariat entre un producteur et un amapien-souscripteur. Le pré-achat d'une part de production, distribuée par le producteur sur le lieu habituel de remise des produits, contribue au maintien d'une agriculture paysanne locale. Le souscripteur est solidaire des aléas exceptionnels de production et de livraison conformément à la Charte des Amaps disponible sur <http://amap-france.fr>.

Ce contrat implique un approvisionnement en produits de qualité, issus de la ferme du producteur et **cultivés en agriculture biologique**. Il est signé directement entre le producteur et l'amapien qui, au moment de la commande, doit être adhérent de l'AMAP et être à jour de sa cotisation.

Date de distribution : 2 distributions dans l'année (précisées dans le tableau ci-dessous)
Lieu et horaires de distribution : Ancienne caserne des pompiers, 2 rue des Vignes, Bruyères-le-Châtel, de 20h à 20h30

PRODUIT	CONDITIONNEMENT	PRIX	Qté commandée le 5/10/2023	Qté commandée le 21/03/2024	MONTANT TOTAL
Lentille verte	sac de 1 kg	5,00 €			
Lentille verte	sac de 5 kg	23,50 €			
Lentille verte	sac de 10 kg	44,00 €			
Pois chiche	sac de 1 kg	4,00 €			
Pois chiche	sac de 10 kg	36,00 €			
Pois cassé	sac de 1 kg	4,30 €			
Pois cassé	sac de 10 kg	39,00 €			
Haricot blanc	sac de 1 kg	5,20 €			
Haricot blanc	sac de 10 kg	48,00 €			
Haricot rouge	sac de 1 kg	5,20 €			
Haricot rouge	sac de 10 kg	48,00 €			
Haricot noir	sac de 1 kg	5,20 €			
Haricot noir	sac de 10 kg	48,00 €			
Quinoa blanc	sac de 1 kg	9,00 €			
Quinoa blanc	sac de 10 kg	80,00 €			
Millet	sac de 1 kg	3,80 €			
Millet	sac de 10 kg	34,00 €			
TOTAL					

Le paiement s'effectue par chèques bancaires uniquement à l'ordre de « **EARL du Bois Regnault** ».

Règlement en 1 ou 2 chèques correspondant aux montants de chaque livraison. L'encaissement des chèques est effectué après chaque livraison. Il est possible de ne faire qu'un seul chèque correspondant à la totalité des commandes : dans ce cas, l'encaissement du chèque est effectué après la première livraison.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non retrait des livraisons.

	DISTRIBUTION DU	MONTANT	BANQUE	N° DU CHEQUE
1er chèque	5/10/2023			
2ème chèque	21/03/2024			

Fait à le/...../2023

Signatures :

L'amapien(ne) :

Le producteur :